



Précisions complémentaires au dossier de consultation des entreprises pour le marché intitulé « Réalisation du portail Internet de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat »

Afin de respecter le principe d'égalité de traitement entre les candidats, l'acheteur public met en ligne les réponses données aux demandes de précisions au dossier de consultation des entreprises.

Le lundi 23 janvier 2012

Question posée : Est-ce qu'une maquette doit être remise dans l'offre ?

Réponse de l'acheteur public :

L'acheteur public **n'oblige pas** les candidats à remettre une maquette dans leur offre. La qualité de la prestation sera jugée et appréciée à partir des compétences graphiques de l'équipe, des références professionnelles et de la note méthodologique présentée par le candidat (*cf. article 1.6 du règlement de consultation : jugement des offres*).

Par ailleurs, l'acheteur public précise que l'élaboration d'une ou plusieurs maquettes est une étape préalable indispensable à l'élaboration de la Charte graphique. Il s'agit pour le candidat de bien préciser la prestation proposée et d'intégrer son coût dans le tableau (*cf. article 1.5.3. du règlement de consultation : un projet de marché*).

Le Mercredi 1^{er} février 2012

Questions posées : Vous souhaitez récupérer l'ensemble des données de notre site actuel, afin d'éviter une ressaisie. L'ensemble de ces données correspondent-elles aux 250 articles ou est-ce qu'il y a des données supplémentaires ? Comment ces données sont-elles stockées actuellement ? Quels sont le système de base de données utilisé et sa structure ?

Réponse de l'acheteur public :

L'ensemble de ces données correspond aux 250 articles (avec au préalable une recherche d'optimisation de ces articles pour éviter les doublons), ainsi que les données du site communal de Biozat. Il faut aussi tenir compte de l'export des éléments concernant les informations touristiques du logiciel Tourin Soft (*cf. article 2.6.2 – Socle technique du Cahier des Charges*).

Actuellement, les données du site www.bassin-gannat.com sont stockées dans le back office (administration / ez-systems) de la société Inovagora. Les articles sont directement saisis dans cette interface technique. Mais la Communauté de Communes du Bassin de Gannat est propriétaire de tout le contenu de son site.

Précisions techniques du prestataire actuel de la CCBG :

La BDD est au format Myq14. Les fichiers sources (code PHP, templates et contenus) vous seront fournis au format ZIP.

Question posée : Concernant l'option « sites dédiés aux communes », vous souhaitez un chiffrage pour la réalisation du site dédié aux communes souhaitant s'engager. A l'heure actuelle, existe-t-il un cahier des charges pour ce site ?

Réponse de l'acheteur public :

Le cahier des charges qui s'applique est celui du dossier de consultation. Le projet d'arborescence donne également des indications sur le contenu de ces sites communaux. Le prestataire devra également s'appuyer sur son expérience pour faire une ou plusieurs propositions.

Ce site sera-t-il identique pour chaque commune ou faut-il prévoir des spécificités pour chacune des communes ?

Réponse de l'acheteur public :

Les sites communaux devront avoir une certaine unité dans l'organisation générale des rubriques. Mais des spécificités doivent être possibles et réalisables en fonction des besoins des communes (par exemple, certaines communes s'engageront dans des démarches en ligne, quand d'autres ne les mettront pas en place). Cette possibilité est d'autant plus prégnante pour la Commune de Gannat qui aura nécessairement plus de besoins qu'une commune de 200 habitants.

Enfin, « la charte graphique sera déclinée en différentes versions et personnalisable pour les sites dédiés » (cf. article 2.5.3- Une approche graphique cohérente).

Question posée : Pour les mini sites des communes, disposez-vous aujourd'hui d'un nombre de communes a priori candidates à la réalisation de leurs sites ?

Réponse de l'acheteur public :

A l'heure actuelle, plusieurs communes sont candidates pour réaliser leur propre site, et plus précisément : les communes de Gannat, Jenzat et Biozat. D'autres communes sont intéressées mais sont plutôt dans une position d'attente de la solution qui sera proposée.

La solution doit permettre d'avoir des pages de présentation pour les communes qui ne souhaitent pas s'engager dans la réalisation d'un site dédié. Elle doit également proposer d'intégrer des projets des communes à diverses échéances (en fonction des attentes des communes).

Question posée : Ces sites dédiés aux communes semblent, à la lecture de votre proposition d'arborescence, tous identiques. Dans cette hypothèse, accepterez-vous une proposition d'usine à sites, avec duplication d'un site identique où vous auriez la main pour modifier l'intitulé des rubriques, la tête pour la personnaliser aux couleurs de la commune ? Cette solution nous semble moins coûteuse que la création ex-nihilo d'un site spécifique à chaque commune.

Réponse de l'acheteur public :

Toutes les communes ne sont pas sur un même pied d'égalité. La Commune de Gannat aura des besoins différents d'une commune de 200 habitants. Une proposition d'usine à sites peut effectivement être proposée pour les 15 autres communes, sous réserve des fonctionnalités proposées par cette usine à sites.

Question posée : S'agissant du nombre de chartes graphiques à créer, nous listons : le site de territoire et une déclinaison pour l'OT, la CC et un modèle lui-même adaptable pour les communes ? Confirmez-vous notre lecture.

Réponse de l'acheteur public :

Il est souhaitable de trouver une certaine unité à l'ensemble avec des codes couleurs que l'on retrouverait. Mais effectivement, une déclinaison doit être trouvée pour chaque entité.

Question posée : S'agissant des formations, combien d'agents sont à former ? Qui se charge de la formation des agents des communes ?

Réponse de l'acheteur public :

La formation doit être assurée pour les 4 agents listés dans le DCE, ainsi que pour les secrétaires de mairie (et certains élus référents). Des journées de **formations collectives** doivent donc être proposées. Pour tous les nouveaux entrants (après la date de mise en ligne du portail Internet), la formation sera réalisée en interne. Nous devons donc disposer d'une documentation (type procédure) sur le contenu de cette formation pour pouvoir l'assurer en interne.

Question posée : S'agissant des contenus, confirmez-vous que l'ensemble des contenus du site de Territoire, OT et CC sont à la charge du prestataire ? L'intégration des contenus des sites des communes, faute d'un volume de contenus précis, peut difficilement être évalué. Cette intégration relèvera-t-elle des missions du prestataire ?

Réponse de l'acheteur public :

Une offre est attendue sur ce point par le prestataire. Seule la commune de Biozat souhaite intégrer le portail communautaire. Il s'agit donc pour le prestataire d'évaluer cette mission et de faire une proposition en ce sens (<http://www.commune-biozat.fr/>).

Question posée : S'agissant des flux issus de Tourin Soft, combien d'objets seront issus de la BDD Tourin Soft ? Leur organisation est-elle déjà pensée ? Pour information, un template par flux devra être mis en œuvre pour l'intégration des flux dans le site de l'OT. Il est donc indispensable pour une cotation financière juste de connaître le nombre de flux souhaités.

Réponse de l'acheteur public :

Le CDT de l'Allier a pu identifier le nombre d'offres suivant la zone de compétence de l'Office de Tourisme de Gannat ;

- Rubrique Loisirs : 10 offres,
- Rubrique Restaurants : 27 offres,
- Rubrique Hébergements : 39 offres,
- Rubrique Patrimoine : 20 offres,
- Rubrique Manifestations : 57 offres (mais ce chiffre est variable en fonction des saisons).

Il faut donc compter environ **150 à 175 objets touristiques**. D'après Adelino GOMES, webmaster du CDT de l'Allier, il devrait y avoir **5 flux** en fonction des types d'offres spécifiés ci-dessus. Néanmoins, ces flux sont sensiblement identiques et ne devraient pas impacter énormément les templates puisque eux aussi seront sensiblement identiques.

Question posée : Enfin, au regard de l'ambition de votre projet, nous nous interrogeons sur le budget que vous avez prévu pour la réalisation de l'ensemble de ces sites, la récupération intégrale des contenus, les formations, les déclinaisons communales, l'intégration des flux TourinSoft. Pourriez-vous nous indiquer une enveloppe minimale et maximale ?

Réponse de l'acheteur public :

L'acheteur public a conscience de l'ambition du projet. Une enveloppe budgétaire a été définie mais elle n'est pas communiquée aux candidats. L'acheteur public a fait le choix d'inclure dans le cadre de la procédure adaptée une phase de négociation afin d'adapter au besoin son projet aux offres qui seront proposées par les candidats. De plus, il s'est réservé la possibilité de faire participer les communes aux frais de création et/ou d'hébergement de leur site.

Le Jeudi 2 février 2012

Suite aux questions posées, l'acheteur public souhaite préciser le fait qu'il **souhaite une seule plateforme technique pour l'ensemble du portail Internet**. Il ne s'agit pas de concevoir plusieurs sites totalement indépendants mais bien de proposer une solution technique pour l'ensemble. Néanmoins, des différences existent : charte graphique légèrement différente (header, couleurs), menu vertical modifié (à adapter en fonction des besoins des communes).

Chaque commune doit pouvoir modifier ses informations via une interface d'administration.

Le Mardi 7 février 2012

Question posée : Quelle version de CMS e ZPublish utilisez-vous ?

Réponse de l'acheteur public : Le site Internet www.bassin-gannat.com a été conçu sous la version 2 de eZPublish. La Communauté de Communes du Bassin de Gannat n'a pas pu profiter des versions plus récentes.

Question posée : L'objet du marché est-il de concevoir un seul site portail avec 3 sous sites distincts ou 4 sous sites distincts ?

Réponse de l'acheteur public : Le portail doit prévoir des sites dédiés pour le territoire (et ses thématiques), la CCBG, l'Office de Tourisme, la Mairie de Gannat et des minis sites pour les autres communes.

Question posée : Peut-on proposer un site de ville complet ou alors un mini site ?

Réponse de l'acheteur public : voir réponse plus haut.

Question posée : Combien de contributeurs et d'administrateurs doivent être formés ?

Réponse de l'acheteur public :

Les administrateurs : 3 à 4 personnes (CCBG, Mairie de Gannat, OT)

Les contributeurs (secrétaires de mairie ou élus) : 10 - 15 personnes (estimation)

Le Jeudi 9 février 2012

Question posée : Etes-vous ouvert à une solution Google Maps pour la carte interactive ?

Réponse de l'acheteur public : Nous sommes ouverts à toutes les solutions techniques. La solution choisie sera celle qui proposera le plus de fonctionnalités et le meilleur rapport qualité/prix.

Question posée : Que souhaitez-vous mettre en place pour la rubrique Marchés Publics ?

Réponse de l'acheteur public : Nous ne nous sommes pas encore positionnés sur le choix d'une plateforme dématérialisée. Dès que la solution technique sera adoptée, le portail Internet devra permettre un lien vers elle.

Question posée : Quel est le volumétrie des pages pour la traduction ?

Réponse de l'acheteur public : Il est difficile d'estimer le nombre de pages nécessaires pour la traduction du site de l'Office de Tourisme. On peut estimer ce besoin à un minimum de 100 pages ; à

ce nombre, il s'agit également de rajouter la traduction des objets touristiques du site du CDT (voir les précisions plus haut).

Question posée : La mise en ligne du portail est-elle liée à un évènement ?

Réponse de l'acheteur public : Non. Nous nous sommes fixés une mise en ligne du site au mois d'octobre 2012. Néanmoins cette date peut être négociée dans le cadre de la consultation (la date d'engagement ne fait pas partie des critères de sélection). Dans le cadre de la signature du marché, une date sera définie avec le prestataire choisi. Tout dépassement fera l'objet de versement de pénalités de retard.

Document édité et publié le Jeudi 9 février 2012

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.